

Annexe 2
Rapport de la Régie

Suivi administratif des programmes du PGEÉ 2016
Optimisation des frais de gestion des programmes PE126 et PE236

29 décembre 2017

1. CONTEXTE

[1] En 2016, la Régie examinait par voie administrative l'évaluation des programmes de supplément aux ménages à faible revenu (MFR) du marché résidentiel et CII PE126 et PE236, et publiait un rapport de suivi à ce sujet le 10 juin 2016.

[2] Dans ce rapport, la Régie demandait qu'une proposition relative à l'optimisation des frais de gestion des programmes soit déposée par voie administrative, avant le dépôt du dossier tarifaire 2018¹.

[3] Gaz Métro a déposé le suivi administratif demandé le 24 février 2017².

2. ANALYSE ET CONCLUSION DE LA RÉGIE

[4] Gaz Métro propose une baisse significative des coûts d'administration prévus pour les programmes PE126 et PE236 pour les années 2018 et suivantes.

[5] Gaz Métro spécifie qu'une amélioration additionnelle du pourcentage d'aide financière pour le programme PE126 passe par une démarche commune avec le BEIE (maintenant TEQ) et les autres distributeurs d'énergie, puisqu'elle permettrait de rejoindre un plus grand nombre de ménages à faible revenu (MFR), propriétaires d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un triplex.

[6] Or, Gaz Métro indique, dans son rapport annuel 2016 et dans le dossier tarifaire 2018³ qu'elle prévoit discuter avec TEQ, du projet pilote de mesures en efficacité énergétique en lien avec les MFR.

[7] La Régie considère que le suivi administratif déposé le 24 février 2017, en lien avec l'optimisation des frais d'administration et de commercialisation des programmes PE126 et PE236 est satisfaisant.

¹ Suivi administratif des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro 2016, [rapport de suivi](#), Régie de l'énergie, p. 20.

² Suivi administratif des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro 2016, [réponse de Gaz Métro au suivi sur les programmes PE126 et PE236](#).

³ Dossier R-3992-2016, pièce [B-0071](#), p. 23 et 24 et dossier R-3987-2016, pièce [B-0132](#), p. 35

[8] La Régie demande à Gaz Métro de faire état de ses discussions avec TEQ au sujet du projet pilote de mesures en efficacité énergétique en lien avec les MFR, dans le cadre de son dossier de fermeture 2016-2017.